

RBM/B29/2023/MIN.1

Genève, le 18 décembre 2023

PROCÈS-VERBAL

29^e RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARTENARIAT RBM

Hilton Dubai Palm Jumeirah, Dubaï, Émirats arabes unis

9h - 18h UTC le 4 décembre et 9h - 14h UTC le 5 décembre 2023

LISTE DE PRÉSENCE

JOUR 1 (4 décembre 2023)

1. Ouverture de la réunion et accueil des participants par la **Présidente**.

POINT 1 DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS : POINT SUR LA SITUATION ACTUELLE ET MISES À JOUR [RBM/B29/2023/RP01]

2. La **Présidente** du **Conseil d'administration** invite les membres du Conseil d'administration à déclarer tout conflit d'intérêts et note par la suite qu'aucun conflit d'intérêts n'a été déclaré lors de la réunion.
3. Le **Conseil d'administration** prend note des informations sur les conflits d'intérêts figurant dans le document [RBM/B29/2023/RP01](#).

POINT II ADOPTION DU RECTIFICATIF À LA VERSION 3 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE [RBM/B29/2023/DP01]

4. La **Présidente** présente l'ordre du jour revu tel qu'énoncé dans le document [RBM/B29/2023/DP01](#).
5. Le **Conseil d'administration** adopte l'ordre du jour revu.

POINT DE DÉCISION DP01 - Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme adopte le rectificatif à la troisième version revue de l'ordre du jour provisoire tel qu'il a été diffusé le 3 décembre 2023.

a) Membres excusés

6. La **Présidente** informe le Conseil d'administration des avis d'absence reçus de la part de membres (voir la [Liste de présence](#)).

b) Liste des invités spéciaux et des observateurs [RBM/B29/2023/RP02]

7. La **Présidente** note qu'aucune objection n'est émise à la liste figurant dans le document [RBM/B29/2023/RP02](#).

POINT III PROCÈS-VERBAL DE LA 28^e RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET RÉSUMÉ DES VOTES DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION [RBM/B29/2023/DP02]

8. La **Présidente** note qu'aucun commentaire n'est émis en lien avec le procès-verbal tel qu'il figure dans le document [RBM/B29/2023/DP02](#), et que ce procès-verbal est par conséquent approuvé.

POINT DE DÉCISION DP02 – Procès-verbal de la 28^e réunion du Conseil d'administration

Le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme approuve le procès-verbal de la 28^e réunion du Conseil d'administration et charge le Secrétariat de sa finalisation et de sa publication.

POINT IV DERNIÈRES INFORMATIONS [RBM/B29/2023/RP03]

a) Dernières informations présentées par le Secrétariat

9. Le **directeur général** présente les dernières informations (au moyen de [diapositives présentées lors de la réunion¹](#)) sur les activités du Secrétariat de RBM en 2023, telles qu'elles figurent dans le document [RBM/B29/2023/RP03](#). Lors de sa présentation, le directeur général parle (i) des efforts visant à accroître les effectifs, (ii) du renforcement de la structure de gouvernance du Partenariat, (iii) du renforcement du Partenariat en se concentrant sur une mobilisation des ressources et un engagement accru des partenaires et (iv) de l'élaboration du Plan de travail et du budget de 2024.
10. Le **directeur général** demande au Conseil d'administration plus de temps pour examiner la fonction des Comités de partenaires. La **Présidente** propose un nouveau Point de décision afin de donner 6 à 12 mois pour effectuer l'examen des Comités de partenaires. Toutefois, conformément aux commentaires émis par les membres du Conseil d'administration, le **Conseil d'administration** accepte de revoir la formulation du Point de décision afin d'englober davantage de structures opérationnelles, notamment les Comités de partenaires et les Groupes de travail.
11. Les **membres du Conseil d'administration** saluent les progrès réalisés par le directeur général depuis qu'il a pris ses fonctions et font part du soutien du Conseil d'administration au travail mené par le Secrétariat.
12. En réponse aux questions des membres du Conseil d'administration, le **directeur général** indique que pour renforcer l'évaluation des impacts, le Secrétariat envisage d'insister sur une

¹ Toutes les diapositives présentées lors de la réunion sont disponibles [ici](#). (La version française sera bientôt disponible)

production de rapports basés sur les résultats et qu'en outre, tous les domaines d'activité du Secrétariat se concentrent sur les pays.

13. Le **Conseil d'administration** prend note des informations sur l'année 2023 remises par le directeur général.

POINT DE DÉCISION DP03 – Fonction des Comités de partenaires et des Groupes de travail

Le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme demande au Secrétariat de RBM, en consultation avec les Comités de partenaires et les Groupes de travail, de :

- a) revoir la fonction des Comités de partenaires et des Groupes de travail, notamment en identifiant les éventuels synergies, complémentarités, chevauchements et/ou doublons de leurs activités conformément au plan stratégique et proposer au Conseil d'administration lors de sa réunion de mai 2024 toute amélioration nécessaire de leurs Mandats et de la manière dont ils coordonnent les activités et travaillent ensemble ; et
- b) s'assurer que leurs travaux s'adaptent aux groupes constitutifs transversaux représentés au Conseil d'administration.

[Note du Secrétariat : le point ci-dessus a été présenté et approuvé dans le cadre des « Autres questions »]

b) Point sur l'Initiative d'amélioration des données

14. La **responsable de l'Initiative d'amélioration des données** présente les dernières informations (au moyen de diapositives présentées lors de la réunion) sur l'Initiative d'amélioration des données du Partenariat et le Tableau de bord de la lutte mondiale contre le paludisme. Dans sa présentation, elle insiste sur plusieurs améliorations apportées au Tableau de bord de 2023 et, en vue de 2024, souligne le besoin de poursuivre l'amélioration de la qualité des données et de l'expérience utilisateur, tout en multipliant les formations sur le *data storytelling* et l'élaboration de tableaux de bord.

[Note du Secrétariat : les diapositives présentées lors de la réunion dans le cadre du point de l'ordre du jour 4(b) ont été mises à jour après la réunion.]

15. Les **membres du Conseil d'administration** écoutent attentivement les dernières informations sur l'Initiative d'amélioration des données et soulignent le potentiel d'utilisation des données comme outil d'engagement et de mobilisation des ressources. Ils suggèrent en outre de recueillir les commentaires et avis des utilisateurs dans le but de s'assurer que les tableaux de bord répondent bien à leurs besoins.
16. Le **Conseil d'administration** prend note des dernières informations sur l'Initiative d'amélioration des données et le Tableau de bord de la lutte mondiale contre le paludisme du Partenariat.

c) Rapport 2023 de l'OMS sur le paludisme dans le monde

17. Le **Dr Ngamije** présente le [Rapport 2023 de l'OMS sur le paludisme dans le monde](#) au Conseil (au moyen de diapositives présentées lors de la réunion). Il informe le Conseil d'administration que les cas de paludisme dans le monde ont augmenté en 2022 et précise les défis à relever,

comme l'impact du changement climatique sur la transmission de la maladie et les conséquences des déficits de financement sur les capacités des pays. Néanmoins, il note également l'impact positif que pourraient avoir les vaccins et les moustiquaires de nouvelle génération.

18. En réponse au Rapport sur le paludisme dans le monde, les membres du Conseil d'administration indiquent qu'ils souhaitent, entre autres :
- (i) comprendre les facteurs qui permettent aux pays de réaliser des avancées vers l'élimination du paludisme ;
 - (ii) s'assurer que les messages du rapport font l'objet de discussions à l'échelle des pays ;
 - (iii) se pencher sur la corrélation entre changement climatique et prévalence du paludisme dans les pays ; et
 - (iv) s'intéresser à l'acceptation des outils par les communautés.
19. À propos des avancées vers l'élimination du paludisme, le Dr Ngamije souligne l'importance d'un accès précoce aux traitements, d'une couverture d'outils préventifs et de la solidité des systèmes de soins et de santé primaires. En outre, il est attentif à la suggestion de renforcer le plaidoyer afin de synchroniser les interventions entre pays et souligne l'importance d'impliquer les communautés et les dirigeants afin d'assurer l'acceptation des interventions.

d) Stratégie opérationnelle du Programme mondial contre le paludisme de l'OMS 2024-2030

20. Le **Dr Ngamije** présente la nouvelle Stratégie opérationnelle du Programme mondial contre le paludisme pour 2024-2030 (au moyen de diapositives présentées lors de la réunion), soulignant la mission du Programme mondial contre le paludisme, son rôle et le soutien apporté aux parties prenantes.
21. En réponse à la Stratégie opérationnelle du Programme mondial contre le paludisme, les **membres du Conseil d'administration** expriment leur soutien. Il s'agit notamment d'un soutien aux initiatives visant à influencer l'orientation du marché vers de nouveaux outils et à assurer la coordination et l'alignement des ministres de la Santé et des Finances pour que le paludisme reste au plus haut rang des priorités.
22. Le **Dr Ngamije** note que la Stratégie utiliserait des décisions orientées par des données pour comprendre les facteurs déterminants de la transmission et identifier les combinaisons optimales d'interventions.

e) Dernières informations des Comités de partenaires

CRSPC, ARMPC, SCPC

23. Les Comités de partenaires présentent les dernières informations sur les activités menées en 2023, les défis qu'il a fallu relever et les priorités pour 2024 (au moyen de diapositives présentées lors de la réunion).
24. En réponse aux dernières informations concernant le CRSPC fournies par le coprésident du CRSPC, les **membres du Conseil d'administration** demandent davantage d'informations sur certains aspects comme le travail d'intégration au niveau des pays et les mécanismes permettant d'assurer la pérennité des interventions. Le **coprésident** souligne le défi que pose une rotation élevée du personnel pour certains programmes de pays.
25. En réponse aux dernières informations concernant l'ARMPC, les **membres du Conseil d'administration** suggèrent d'élaborer un récit sur la mobilisation des ressources allant au-delà
-

du paludisme et remettent en question la priorité donnée à GAVI en ce qui concerne les vaccins contre le paludisme.

26. Les coprésidents écoutent les commentaires du Conseil d'administration et indiquent que les problèmes énoncés font l'objet d'une considération attentive.

27. En outre, le **Conseil d'administration** demande des clarifications quant aux rôles des Comités et leurs domaines prioritaires et souligne la nécessité d'améliorer la coordination et l'intégration entre comités pour éviter les doublons, notamment en termes d'initiatives de mobilisation des ressources.

(g) Dernières informations des Groupes de travail

28. Les Groupes de travail de RBM présentent également les dernières informations sur les activités menées en 2023, les défis qu'il a fallu relever et les priorités pour 2024 (au moyen de diapositives présentées lors de la réunion).

29. En réponse aux dernières informations des Groupes de travail, les **membres du Conseil d'administration** suggèrent d'effectuer une cartographie des activités des groupes de travail pour tenter au mieux d'éviter les doublons de leurs activités.

30. Les **coprésidents** des **Groupes de travail** multisectoriel et sur la lutte antivectorielle sont attentifs à la suggestion de renforcer la collaboration concernant les initiatives de fabrication en Afrique.

31. En général, les **coprésidents des Groupes de travail** reconnaissent qu'encourager la participation tout en évitant les doublons est difficile et précisent qu'ils déploient des efforts en matière de collaboration.

32. La **Présidente** réitère l'importance d'éviter les doublons des efforts et insiste sur une utilisation efficace des ressources limitées par les Comités de partenaires et les Groupes de travail.

33. Le **Conseil d'administration** prend note des dernières informations fournies par les coprésidents des Comités de partenaires et des Groupes de travail.

(f) Sélection du coprésident du CRSPC [RBM/B29/2023/DP03]²

34. Comme le directeur général y a précédemment fait référence, la **Présidente** rappelle au Conseil d'administration le processus de candidature et de sélection de coprésident(e)s pour remplacer les coprésidents du CRSPC sortants (au moyen de diapositives présentées lors de la réunion), dont les mandats se terminent le 30 mai 2024, comme énoncé dans le document [RBM/B29/2023/DP03](#). Elle note par ailleurs que pour assurer une transition harmonieuse, il faut recruter le nouveau coprésident à partir du 1^{er} janvier 2024, six mois avant le début de son mandat.

35. Le **Conseil d'administration** prend note du processus de candidature et de sélection et approuve la nomination de madame Hana Bilak.

² Sur demande de la Présidente, le point IV(f) a été discuté après le point IV(g) sur les dernières informations des Groupes de travail.

POINT DE DÉCISION DP04 – Nomination du coprésident du CRSPC

Le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme approuve la nomination de madame Hana Bilak au poste de coprésident du CRSPC pour un mandat de 3 ans à compter du 1^{er} juin 2024.

POINT V RAPPORT DU COMITÉ DES FINANCES [RBM/B29/2023/RP04]

36. Les **Président du Comité des finances** et **Responsable des finances et de l'administration** présentent les dernières informations sur la situation financière (au moyen de diapositives présentées lors de la réunion) avec (i) le rapport de la 34^e réunion du Comité des finances, (ii) un rapport financier du 3^e trimestre 2023 et (iii) un registre des risques mis à jour, tels qu'ils figurent dans le document [RBM/B29/2023/DP03](#).
37. Le **Président du Comité des finances** souligne que malgré les progrès réalisés, il reste du travail à faire sur les processus et les politiques financiers.
38. Les **membres du Conseil d'administration** prennent la mesure du niveau de détail et de la transparence des rapports financiers et encouragent le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à renforcer son efficacité opérationnelle sur la base des enseignements tirés en 2023.
39. Le **Conseil d'administration** prend note du rapport.

POINT VI FORMATION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RBM [RBM/B29/2023/DP04]

40. Le **directeur général** présente la proposition de formation d'un Comité stratégique du Conseil d'administration, au moyen de diapositives présentées lors de la réunion, et fournit des informations sur son avant-projet de termes de références et de composition, comme indiqué dans le document [RBM/B29/2023/DP04](#).
41. En réponse à la proposition, les **membres du Conseil d'Administration** tentent de mieux comprendre le rôle et la raison d'être du Comité proposé et la manière dont il pourrait compléter les activités du Conseil d'administration.
42. Eu égard aux commentaires des membres du Conseil d'administration, la **Présidente** suggère qu'avant de considérer le Point de décision associé, le Secrétariat clarifie les points soulevés par les membres du Conseil d'administration et revienne vers le Conseil d'administration avec une autre proposition.
43. Le **Conseil d'administration** convient de demander au Secrétariat de préparer une autre proposition à remettre pour considération avant la fin de la réunion.

POINT DE DÉCISION DP05 – Comité de mobilisation des ressources

Le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme approuve la création d'un Comité de mobilisation des ressources du Conseil d'administration de RBM, les Termes de références le concernant seront présentés au Conseil d'administration par point de décision électronique au début de l'année 2024.

Vu le besoin urgent d'impliquer ce Comité du Conseil d'administration dans les activités de mobilisation des ressources actuellement en cours et dans l'élaboration d'un Plan de mobilisation des ressources du Secrétariat (à présenter au Conseil d'administration en mai 2024), le Conseil d'administration tâchera de former ce Comité avec des membres dotés des compétences en mobilisation des ressources nécessaires, suite à l'adoption des Termes de références au début de l'année 2024.

[Note du Secrétariat : le point ci-dessus a été présenté et approuvé dans le cadre des « Autres questions »]

POINT VII PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE 2024-2025 ET CADRE DE PERFORMANCE [RBM/B29/2023/DP05]

44. Le **directeur général** présente le Plan de mise en œuvre de la Stratégie 2024-2025 et le Cadre de performance (au moyen de diapositives présentées lors de la réunion), en soulignant les impacts, les résultats et les objectifs stratégiques fixés pour 2024-2025, comme énoncés dans le document [RBM/B29/2023/DP05](#). Il insiste en particulier sur le fait que le plan et le cadre de performance ont été élaborés grâce à de larges consultations avec les partenaires et, à cet égard, tentent de refléter l'ensemble des points de vue du Partenariat.
 45. Les **membres du Conseil d'administration** soutiennent l'approche générale du plan et du cadre de performance, tout en cherchant à clarifier la manière dont le Cadre de performance et le Cadre de suivi et d'évaluation peuvent s'assembler.
 46. Les **membres du Conseil d'administration** reconnaissent que le cadre est un tout nouvel outil voué à évoluer et demandent plus d'informations sur l'évaluation des impacts, tout particulièrement pour le Secrétariat. Ils suggèrent que des mesures d'état d'avancement intermédiaires soient incluses dans les objectifs de performance.
 47. La **Présidente** suggère que le Point de décision fasse l'objet d'une révision de sorte que le Plan de mise en œuvre stratégique soit provisoirement approuvé dans l'attente de la création d'un cadre de performance spécifique au Secrétariat.
-

POINT DE DÉCISION DP06 – Plan de mise en œuvre de la stratégie 2024-2025 et Cadre de performance

Le Conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme approuve provisoirement la proposition de Plan de mise en œuvre de la stratégie 2024-2025 et le Cadre de performance qui l'accompagne, dans l'attente de la création d'un Cadre de performance pour le Secrétariat qui sera présenté lors de la réunion du Conseil d'administration de mai 2024. Il charge par ailleurs le Secrétariat de mettre immédiatement en œuvre le plan et de fournir des mises à jour semestrielles au Conseil d'administration.

[Note du Secrétariat : le point ci-dessus a été présenté et approuvé dans le cadre des « Autres questions »]

POINT VIII PLAN DE TRAVAIL, BUDGET ET CADRE DE S&E 2024 [RBM/B29/2023/DP06]

48. Le **directeur général** et les **responsables du Secrétariat** présentent le Plan de travail, le budget et le cadre de S&E de 2024 (au moyen de diapositives présentées lors de la réunion), accompagnés de leurs exigences en termes de ressources humaines en fonction des dernières informations de 2023 fournies par le directeur général (point IV), en soulignant les principales activités prévues dans le cadre de chaque objectif et levier stratégiques et en insistant sur l'ambition de développer un cadre d'évaluation des impacts plus solide.
 49. Comme énoncé dans le document [RBM/B29/2023/DP06](#), le montant du budget proposé pour 2024 s'établit à 16,6 millions USD. Cependant, le **directeur général** insiste sur le fait que certaines activités du Plan de travail seront mises en œuvre uniquement si des ressources supplémentaires sont mobilisées au-delà du montant de 16,6 millions USD.
 50. Les **membres du Conseil d'administration** accueillent rétroactivement les avancées réalisées en termes de développement d'un cadre d'évaluation, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un travail toujours en cours qui devra faire l'objet d'améliorations pour en mesurer davantage les impacts.
 51. En outre, en lien avec le cadre de S&E et le Cadre de performance dont il a été question précédemment, les **membres du Conseil d'administration** demandent comment les facteurs externes hors de contrôle de RBM seront pris en compte dans l'évaluation des performances.
 52. Le **directeur général** prend note des avis et commentaires des membres du Conseil d'administration, en se félicitant du dialogue continu avec le Conseil d'administration afin d'améliorer les deux cadres.
 53. La **Présidente** suggère de diviser en deux parties le Point de décision : une partie pour approuver le Plan de travail et le budget, une autre partie pour le Cadre de S&E, avec une priorité donnée au Secrétariat et à sa contribution au Partenariat.
 54. Le **Conseil d'administration** accepte d'approuver le Plan de travail et le budget de 2024 et demande à ce que le Secrétariat modifie et rédige les points de décision revus comme le propose la Présidente (voir les paragraphes 45 et 51 ci-avant).
-

POINT DE DÉCISION DP07 – Plan de travail et budget de 2024

Le Conseil d'administration du Partenariat RBM contre le paludisme approuve les propositions de Plan de travail et de budget 2024 du Partenariat RBM pour un montant de 16 663 610 USD et charge le Secrétariat de procéder à sa mise en œuvre.

POINT DE DÉCISION DP08 – Cadre de suivi et d'évaluation pour le Plan de travail et le budget 2024

Le Conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme demande au Secrétariat de présenter au Conseil d'administration lors de sa réunion de mai 2024 une version améliorée du Cadre de suivi et d'évaluation de 2024 permettant l'évaluation de la contribution du Secrétariat au Partenariat.

[Note du Secrétariat : le point ci-dessus a été présenté et approuvé dans le cadre des « Autres questions »]

JOUR 2 (5 décembre 2023)

POINT IX APPROCHE DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LE SECRÉTARIAT DE RBM [RBM/B29/2023/DP07]³

55. Le **directeur général** présente l'Approche de mobilisation des ressources (au moyen de diapositives présentées lors de la réunion) qui inclut la finalisation du Plan de mobilisation des ressources avant mai 2024, comme énoncé dans le document [RBM/B29/2023/DP07](#). Il encourage par ailleurs le Conseil d'administration à soutenir les efforts déployés par le Secrétariat pour accroître les ressources.
56. Les **membres du Conseil d'administration** suggèrent que le plan final inclue une option de fonds d'affectation spéciale pour des programmes ou activités spécifiques et soulignent le besoin de clarifier davantage le rôle des différentes organisations au sein du Partenariat.
57. Le **directeur général** reconnaît l'importance de communiquer la valeur ajoutée de la coordination aux donateurs et souligne que le Secrétariat et le Conseil d'administration vont poursuivre leurs efforts de sensibilisation pour explorer d'autres possibilités de levée de fonds avec les partenaires.
58. Le **Conseil d'administration** approuve l'Approche de mobilisation des ressources pour le Secrétariat de RBM.

³ En raison de contraintes horaires, le point IX a été discuté au début de la 2^e journée.

POINT DE DÉCISION DP09 – Approche de mobilisation des ressources pour le Secrétariat de RBM

Le conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme convient de :

Appuyer l'approche de mobilisation des ressources pour les opérations de RBM telles que partagées avec le Conseil d'administration, en encourageant les activités essentielles de levée de fonds prévues d'être lancées sur cette base, tandis qu'un Plan de mobilisation des ressources plus détaillé et à plus long terme est en cours de finalisation.

S'engager à soutenir les efforts visant à accroître et à diversifier les ressources rendant possibles les travaux essentiels du Partenariat de RBM.

Demander au directeur général, en consultation avec la Présidente du Conseil d'administration et en étroite collaboration avec le Comité du Conseil d'administration concerné, de présenter un Plan de mobilisation des ressources final pour approbation par le Conseil d'administration en mai 2024.

POINT X GOUVERNANCE

*(a) Soutien aux groupes constitutifs du Conseil d'administration de RBM
[RBM/B29/2023/DP08]*

59. Le **directeur général** présente la proposition de soutenir les groupes constitutifs du Conseil d'administration (au moyen de diapositives présentées lors de la réunion), en fournissant le contexte du nouveau modèle de gouvernance et en soulignant les différentes façons adoptées par le Secrétariat pour tenter de soutenir les groupes constitutifs, comme énoncé dans le document [RBM/B29/2023/DP08](#).
 60. Les **membres du Conseil d'administration** accueillent la proposition de soutenir les groupes constitutifs du Conseil d'administration et insistent sur les défis auxquels font face ces derniers. Ils soulignent également la possibilité de clarifier le rôle du Secrétariat dans le document d'orientation proposé.
 61. La **Présidente** fait référence à la possibilité de tirer parti des plateformes virtuelles pour faciliter le dialogue entre membres du Conseil d'administration.
 62. En réponse aux commentaires, le **directeur général** s'engage à mettre à disposition des ressources pour soutenir les groupes constitutifs dans le cadre du nouveau modèle de gouvernance et il note que le responsable de la gouvernance se chargera des initiatives d'engagement avec les groupes constitutifs, qui impliquent notamment de consulter chaque groupe constitutif pour déterminer le niveau adapté de formalisation requis.
 63. Le **Conseil d'administration** approuve la proposition de soutenir les groupes constitutifs du Conseil d'administration de RBM, à condition d'ajouter du nouveau texte au point de décision afin de clarifier le fait que tout soutien de ce type dépendrait des fonds disponibles.
-

POINT DE DÉCISION DP10 – Soutien aux groupes constitutifs du Conseil d'administration de RBM

Le conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme convient de :

a) demander à ce que les groupes constitutifs soient inclusifs, solides, bien organisés et gérés en toute transparence. Le Secrétariat contribuera à la coordination ou à la mise à disposition d'autres ressources pour les groupes constitutifs ayant besoin d'un tel soutien, en fonction des fonds disponibles ; et

b) exiger une évaluation en 2026 et tous les trois ans du fonctionnement du modèle des groupes constitutifs, notamment pour savoir si le niveau de représentation au Conseil d'administration et si les organisations soutenant les groupes constitutifs disposent des capacités et des ressources nécessaires pour remplir la fonction de soutien.

Demander au directeur général, en consultation avec les plateformes des groupes constitutifs, d'élaborer et de remettre aux groupes constitutifs et d'ici juin 2024 :

i. un document d'orientation pour présenter les attentes de la fonction de soutien des groupes constitutifs ;

ii. un document clarifiant l'affectation des responsabilités entre la fonction de soutien du Conseil d'administration au Secrétariat et le rôle des plateformes de soutien des groupes constitutifs ;

iii. des outils de planification pour s'assurer que les plateformes des groupes constitutifs sont informées à l'avance de la disponibilité des éléments du Conseil d'administration de RBM ;

iv. une présentation des membres des Comités de partenaires et des Groupes de travail par groupe constitutif qui sera partagée avec les plateformes des groupes constitutifs.

[Note du Secrétariat : le point ci-dessus a été présenté et approuvé dans le cadre des « Autres questions »]

*(b) Procédures opérationnelles standard (POS) des Groupes de travail
[RBM/B29/2023/DP09]*

64. Le **directeur général** présente la proposition de Procédures opérationnelles standard (POS) des Groupes de travail (au moyen de diapositives présentées lors de la réunion), comme figurant dans le document [RBM/B29/2023/DP09](#).

65. Les **membres du Conseil d'administration** demandent plus de clarification sur les changements intégrés aux POS proposés et suggèrent que la version révisée proposée soit uniquement approuvée après la mise à jour des Termes de références associés.

Le **Conseil d'administration** convient de soumettre de nouveau et ultérieurement les POS au Conseil d'administration pour approbation, après approbation des Termes de références associés.

POINT DE DÉCISION DP11 – POS des Groupes de travail

Le Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme demande à ce que le directeur général dialogue avec les coordinateurs et les coprésidents des Groupes de travail pour mettre à jour l'ensemble des Termes de références connexes pour tous les Groupes de travail avant mai 2024, mois où se tiendra la réunion du Conseil d'administration (comme énoncé dans le document RBM/B29/2023/DP04). Sur approbation du directeur général, ceux-ci seront inclus en Annexes de la proposition de Procédures opérationnelles standard.

Le Conseil d'administration du Partenariat RBM pour en finir avec le paludisme prend note des Procédures opérationnelles standard pour les Groupes de travail telles qu'énoncées dans le document RBM/B29/2023/DP09 et demande à ce qu'elles soient de nouveau présentées au Conseil d'administration pour approbation après mise à jour des Termes de références ci-dessus.

[Note du Secrétariat : le point ci-dessus a été présenté et approuvé dans le cadre des « Autres questions »]

(c) Mini-sommet de lutte contre le paludisme

66. Le **directeur général** présente un bilan au Conseil d'administration sur le Mini-sommet de lutte contre le paludisme organisé par le Secrétariat de RBM en septembre 2023 à New York en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies. Les membres du Conseil d'administration insistent sur le fait que le Sommet a démontré le pouvoir de rassemblement du Partenariat et insistent sur le besoin d'un discours cohérent pour que les partenaires le suivent. Le **représentant de la Fondation Bill et Melinda Gates** s'engage à fournir des fonds pour contribuer à faire avancer les discussions en la matière.

POINT XI AUTRES QUESTIONS

67. Dans le cadre des « Autres questions », à la demande de la vice-présidente, le **responsable de la gouvernance** présente les points de décision finaux aux membres du Conseil d'administration.
68. Le **Conseil d'administration** approuve les Points de décision tels qu'énoncés dans le présent document.

Dates / lieux des réunions en 2024

69. Le **directeur général** propose que la 30^e réunion du Conseil d'administration se tienne en mai 2024, avant l'Assemblée mondiale de la Santé, et que la 31^e réunion se tienne en novembre ou décembre dans un pays impaludé, selon la disponibilité des éventuels hôtes, étant donné les ressources financières limitées.
70. Les **membres du Conseil d'administration** demandent à ce que les réunions du Conseil d'administration ne se tiennent pas le week-end, chaque fois que cela est possible.
71. Le **Conseil d'administration** convient que le Secrétariat revienne vers les membres du Conseil d'administration avec une proposition de dates de réunion en mai.

POINT XII REMARQUES FINALES

72. La **Présidente** salue les Émirats arabes unis pour leur hospitalité et pour avoir accueilli la réunion du Conseil d'administration, les participants à la réunion pour leurs précieuses contributions tout au long de la réunion et pour leur engagement dans la lutte contre le paludisme, le directeur général pour son leadership et ses conseils depuis qu'il a pris ses fonctions, et le Secrétariat de RBM pour son immense travail de préparation et d'organisation de la réunion.

POINT XIII SÉANCE À HUIS CLOS

73. À la fin de la réunion, les membres du **Conseil d'administration** conviennent d'organiser une séance à huis clos.

[Les suppléants du Conseil d'administration, le directeur général, le Secrétariat de RBM et tous les autres invités quittent la salle et la réunion via Zoom.]
